

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 17 septembre 2024

Etaient présents : **DARETS** Benoît, **DARDY** Nathalie, **DESSARPS** Philippe, **BEGARDS** Pascale, **BECUS** Denis, **LISSALDE** Corinne, **LAVIELLE** Denis, **LALANNE** David, **AUBERT** Laure, **RECLUS LIBIER** Delphine, **CASTAIGNEDE** Clément, **BOUCHFAR** Magali,

Etaient excusés : **GAYON** Jérôme a donné procuration à **AUBERT** Laure, **NERCAM** Sylvie

Mme Pascale BEGARDS a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20h00

.....
Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2024

Pas de remarque, approuvé à l'unanimité

Délibération n°40 : CREATION EMPLOI PERMANENT SERVICE ANIMATION

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du départ à la retraite d'un agent d'animation, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent à temps NON COMPLET, d'adjoint d'animation territorial à raison de 21h25 minutes par semaine. Dans l'avenir, après réorganisation du SISOS, cet agent sera mis à disposition du regroupement scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°41 : CREATION DE CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIFS

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que de nouveaux contrats, CEE, ont été créés pour les vacances cet été. Ces contrats de droit privé cumulent des avantages

à la fois pour les agents et la collectivité en matière de temps de travail, de rémunération et de repos.

Il est proposé d'avoir recours à ce type de contrat pour les vacances d'automne à raison de 2 contrats au sein du centre de loisirs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°42 : CREATION POSTE NON PERMANENT SERVICE TECHNIQUE

M. le Maire précise que le contrat de l'agent technique au service bâtiment se termine le 30 septembre 2024. Il est proposé de renouveler ce contrat pour 5 mois, du 1^{er} octobre 2024 au 28 février 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°43 : CONVENTION LIANT MACS ET LES COMMUNES PORTANT SUR LA MISE A DISPOSITION DE MATERIELS DANS LES CANTINES MUNICIPALES

Considérant qu'il convient de renouveler pour cinq ans la convention de mise à disposition de matériels dans les cantines municipales : borne Wifi et tablette équipée d'une application métier, il est proposé au Conseil Municipal de signer la convention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°44 : CONVENTION AGENCE POSTALE COMMUNALE
--

M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'un renouvellement d'un an à la 1^{ère} convention avait été approuvée en avril 2023. Il s'agit aujourd'hui de signer une nouvelle convention sur plusieurs années entre 1 et 9 ans. L'indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle est maintenue. Elle est actuellement de 1 185€ et pourra être revalorisée en 2025.

Le Conseil municipal approuve la signature de cette convention pour une durée de 9 ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°45 : **CONTRIBUTION DE MACS À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL « LANDES FONCIER » - CONTRIBUTION DE LA COMMUNE À MACS - CONVENTION MACS/COMMUNES**

M. le Maire fait part au Conseil de la contribution de la commune à MACS dans le cadre de l'EPFL sur les 3 dernières années : 971,93 € en 2021, 1 099,06€ en 2022 et 1 385,29€ en 2023.

Pour l'année 2024, la contribution s'élève à 1 638,85 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération n°45 : **VENTE DE GRE A GRE – EQUIPEMENTS SPORTIFS A LA COMMUNE DE CAPBRETON**

La commune de Capbreton propose de céder des équipements sportifs de city stade pour un montant de 11 000 €.

Ce nouvel équipement pourrait être positionné sur un coté du terrain de football.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Divers :

- Bureau de vote

Suite au courrier de la préfecture précisant qu'un bureau de vote ne peut excéder 1 000 votants, il est décidé de découper géographiquement la commune en 2 zones et ainsi créer 2 bureaux de vote distincts situés à la Mamisèle : bureau n°1 et bureau n°2.

- Questionnaire SOLHIA

Suite à la réunion du 11 juin (assos, cabinet médical, lycée, CCAS, élus ...), un point a été effectué avec le bureau d'étude et un projet de questionnaire a été rédigé pour les plus de 65 ans.

La Conseil Municipal s'interroge sur la question n°16 sur le montant que les personnes pourraient payer par mois. Plusieurs tranches sont proposées allant de 200 € à plus de 500 €. Il est proposé d'enlever les tranches pour permettre une réponse ouverte à savoir « jusqu'à.....€ ».

Le mot du Maire pourrait être rectifié en enlevant le mot « âgées » dans la 1^{ère} phrase.

Selon SOLIHA, pour que cette étude via le questionnaire soit efficace, il faut au moins 30% de retour.

Pour information, SOLIHA ne réalise plus de projet neuf. Si ce projet est validé, la commune devra se diriger vers un autre organisme pour la construction.

- Projet API

M. Denis BECUS fait un rappel sur l'avancement du projet d'implantation d'une supérette sur la commune.

Une réunion en visio avec la société API a eu lieu fin mai. Fin juin, une lettre d'intention pour mener une enquête a été signée.

Une convention d'occupation sur 15 ans pourrait être envisagée. L'emplacement serait entre le hall des sports et les 2 tilleuls.

La plateforme serait de 150 m². Un devis d'environ 13 000 € + 3 000 € frais d'implantation a été présenté. Une redevance de 600 € par an serait à verser.

Il est décidé de proposer une délibération au prochain conseil municipal.

- Consommation foncière

Il reste à consommer sur le territoire de MACS 140 hectares jusqu'en 2030. Les surfaces des projets se situant dans la tâche urbaine ne comptent pas dans la consommation foncière.

Par exemple, la 2^{ème} tranche du lotissement Haureil ne se situant pas dans la tâche urbaine, sa surface impactera la consommation foncière.

- SDIS

La contribution au SDIS pour l'année 2024 a été de 31 783,10 €.

Cette contribution sera majorée d'une contribution complémentaire étalée de 2025 à 2027 pour sécuriser l'équilibre financier du SDIS.

Elle sera sollicitée sous la forme de subvention d'investissement permettant ainsi l'amortissement pour la commune.

Cette contribution complémentaire sera de 3 024€ en 2025, 3 780€ en 2026 et 4 626€ en 2027.

- Cadastre

Une réunion pour la mise en œuvre d'un remaniement cadastral, opération qui consiste à établir un nouveau plan cadastral, plus précis que le précédent, aura lieu le 6 décembre sous réserve de confirmation.

- Aire de jeux

La mise en place de l'aire de jeux se fera début octobre.

Plusieurs subventions ont été attribuées pour ce projet de 27 167,50€ HT :
10 867 € de DETER et 6 888 € de FEC.

Fin 23h00